

Province de Québec

MRC les Maskoutains

Municipalité de Saint-Liboire

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Liboire, tenue le 9 juin 2026 à 18h00, à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Sont présents :

Monsieur le Maire, Yves Winter

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand

Messieurs les conseillers Michael Bazinet, Claude Vadnais, Kevin Baillargeon et Serge Desjardins.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présent monsieur Sylvain Laplante, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉAMBULE

1.1. Ouverture de la séance

1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption du règlement 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. PRÉAMBULE

1.1. Ouverture de la séance

1.2. Adoption de l'ordre du jour

2026-06-200

Il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption du règlement 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite

2026-06-201

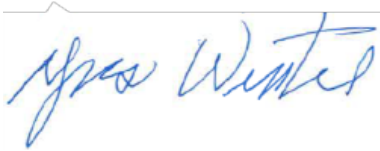
Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Monsieur Claude Vadnais et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 404-26, intitulé Adoption du règlement 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite, décrétant un emprunt de 1 500 000.00\$

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-06-202

Il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Madame Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente assemblée à 18h10.



Yves Winter
Maire



Sylvain Laplante
Directeur général et greffier-trésorier